

**Préfecture de région Centre
Région Centre**



**Synthèse du Rapport d'évaluation
ex ante du Programme Opérationnel
FEDER 2007-2013 de la région
Centre**

Décembre 2006



**Synthèse du Rapport d'évaluation
ex ante du Programme Opérationnel
FEDER 2007-2013 de la région
Centre- Décembre 2006**



Tour Polygone
265, avenue des Etats du Languedoc
F-34000 MONTPELLIER
www.edater.fr

Tél. : 04 67 02 29 02
Fax : 04 67 79 56 76
roudier@edater.fr
rulliere@edater.fr

Sommaire

1	INTRODUCTION	5
2	L'ARBRE D'OBJECTIFS DU PROGRAMME OPERATIONNEL CENTRE	7
3	FICHE DE CONFORMITE DU PROJET DE PO	8
4	LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PO ET L'INTEGRATION DE L'EVALUATION.....	10
4.1	Le fonctionnement du partenariat pour l'élaboration du PO.....	10
4.2	L'intégration du processus évaluatif.....	11
5	SYNTHESE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATEUR ET DE LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PO.....	15
5.1	Analyse des leçons tirées de l'expérience.....	15
5.2	Evaluation de la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale	16
5.3	Evaluation de la pertinence et de la cohérence du programme.....	17
5.4	Evaluation des impacts attendus	23
5.5	Analyse des modalités de mise en œuvre.....	25

Avertissement

Contenu de la présente synthèse

La synthèse du processus d'évaluation contient :

- Un résumé de l'appréciation de l'évaluateur sur les différentes versions de PO selon les 5 grands thèmes d'évaluation,
- Les principales recommandations émises au cours de l'évaluation.

En accord avec les commanditaires de l'évaluation, la présente synthèse est établie sur la base d'un projet de Programme Opérationnel en date du 12 octobre 2006.

Nota : sur les thèmes de « l'évaluation des impacts attendus » et de « l'évaluation du dispositif de mise en œuvre » la dernière version de PO analysée in fine dans la synthèse est celle du 13/12/2006.

Des notes, produites au fur et à mesure de l'évaluation, dans une démarche itérative et interactive, ont été reportées dans le rapport ex ante dans des chapitres organisés selon les 5 thématiques d'évaluation inscrites au cahier des charges. On pourra s'y reporter pour plus de détail.

1 Introduction

L'évaluation, un exercice obligatoire examiné par la Commission européenne pour vérifier la complétude, la qualité et la cohérence du Programme Opérationnel (PO)

« En vue d'apprécier l'efficacité de la future intervention structurelle, d'optimiser l'allocation des ressources et la qualité de la programmation, l'autorité de gestion mène une évaluation ex ante de son programme opérationnel »¹ conformément à l'article 46 du règlement du Conseil portant dispositions générales sur le FEDER et le FSE.

Les principaux textes de références régissant la mise en œuvre et la méthodologie de cette évaluation ex ante sont :

- les articles 36 et 46 du règlement du Conseil,
- le projet de document de travail de la Commission européenne sur l'évaluation ex ante d'octobre 2005,
- la circulaire DIACT du 6 mars 2006.

Par ailleurs, concernant l'évaluation stratégique environnementale (voir rapport environnemental) :

- la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,
- le courrier conjoint des DG REGIO et ENV aux Etats membres concernant la directive 2001/42/CE.

Au-delà du cadre réglementaire, une démarche partenariale régionale pour ajuster, améliorer la qualité du programme selon un processus interactif et itératif

L'évaluation ex ante s'est déroulée sur une période de 6 mois, de juin à décembre 2006, concomitamment à l'élaboration du programme opérationnel. Les différentes versions du projet de PO ont été soumises à l'évaluateur. Ces versions ont donné lieu à de nombreuses réunions et recommandations.

Si de manière ultime, c'est la **version du PO datée du 12 octobre 2006**² qui est analysée dans ce rapport, dans un esprit de traçabilité des échanges effectués et d'amélioration en continu, le rapport retranscrit également le processus évolutif de l'évaluation.

L'évaluation s'est inscrite dans une approche de type « conduite de projet » garantissant une vérification systématique de la qualité des productions dans les délais impartis et le caractère opérationnel des recommandations. Pour apporter cet accompagnement et garantir une appréciation efficace, une méthode rigoureuse d'analyse a été respectée.

L'évaluation ex ante s'attache à :

- 1- Analyser les leçons tirées de l'expérience
- 2- Evaluer la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale

¹ Cahier des Charges, p.2

² Sauf exception pour sur les thèmes de « l'évaluation des impacts attendus » et de « l'évaluation du dispositif de mise en œuvre » la dernière version de PO analysée in fine dans la synthèse est celle du 13/12/2006.

3- Evaluer la pertinence et la cohérence des programmes

4- Evaluer les impacts attendus

5- Evaluer le dispositif de mise en oeuvre

L'ensemble de ces points ont fait l'objet d'une analyse présentée dans des notes spécifiques annexées au rapport ex ante.

Contenu du rapport ex ante

Une synthèse du processus d'évaluation contenant :

- **Un résumé de l'appréciation de l'évaluateur sur les différentes versions de PO selon les 5 grands thèmes d'évaluation**
- **Les principales recommandations émises au cours de l'évaluation**
- **La prise en compte de ces recommandations dans la version ultime du PO mise à disposition de l'évaluateur (version du 12/10/2006)**

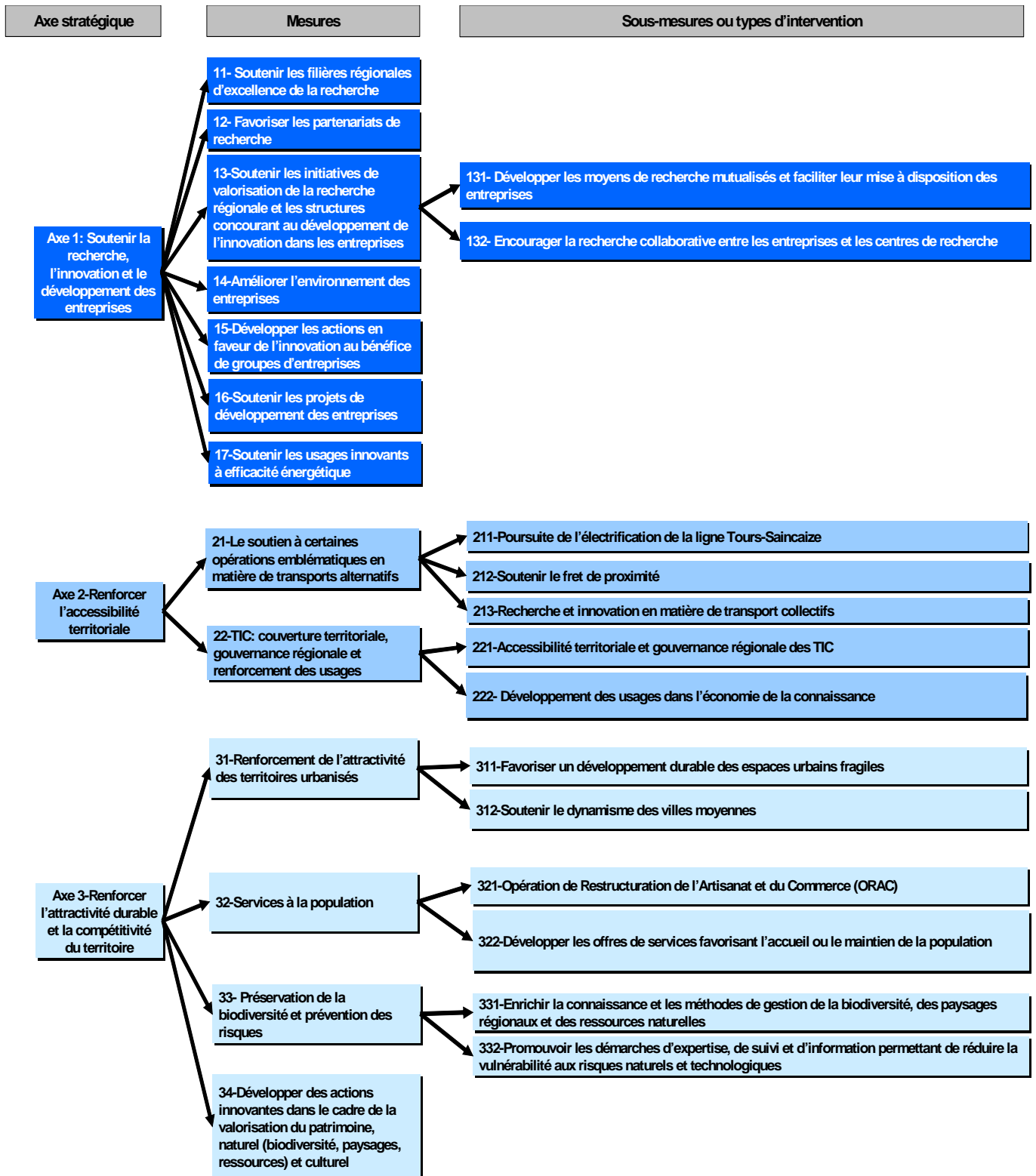
Nota : sur les thèmes de « l'évaluation des impacts attendus » et de « l'évaluation du dispositif de mise en œuvre » la dernière version de PO analysée in fine dans la synthèse est celle du 13/12/2006.

Différentes versions de notes retranscrivant de manière détaillée :

- **L'appréciation des documents soumis par l'évaluateur en un temps t de l'évaluation,**
- **Les recommandations de l'évaluateur à cet instant t**

Ces notes, produites au fur et à mesure de l'évaluation, dans une démarche itérative et interactive, ont été reportées dans le rapport ex ante dans des chapitres organisés selon les 5 thématiques d'évaluation citées ci-dessus. On pourra s'y reporter pour plus de détail.

2 L'arbre d'objectifs du Programme Opérationnel Centre



3 Fiche de conformité du projet de PO

Pour satisfaire aux exigences de la Commission européenne, le PO doit présenter des informations sur 9 points clés, conformément à l'article 36 du règlement du Conseil portant dispositions générales sur le FEDER notamment.

Le tableau ci-dessous examine ces différents points. L'évaluateur précise si ils ont bien été pris en compte et de quelle manière.

Points clés	Prise en compte et appréciation de l'évaluateur
<p>1- Présence d'une AFOM et d'une stratégie</p>	<p>OUI</p> <p>Le diagnostic territorial comporte une AFOM. La stratégie découle clairement de cette AFOM. Un élément du diagnostic (l'innovation) semblait sous-évalué, ce qui se ressentait dans la stratégie. Ce point a fait l'objet d'un travail complémentaire de la part du rédacteur dans la stratégie présentée au final.</p>
<p>2- Justification des priorités du PO au regard des OSC et du CRSN</p>	<p>OUI</p> <p>Dans le corps de la stratégie, le rédacteur fait référence systématiquement aux OSC ou priorités du CRSN concernées. De plus, un tableau récapitulatif présente la cohérence du PO FEDER Centre avec les OSC.</p> <p>Au final, l'ensemble du PO s'inscrit dans les priorités communautaires et nationales.</p> <p>A noter la démarche volontariste d'intégration de la priorité environnement dans l'ensemble du PO.</p>
<p>3- Présentations d'axes prioritaires et objectifs spécifiques, quantifiés avec des indicateurs</p>	<p>OUI</p> <p>Le projet de PO comprend 3 axes prioritaires (hors axe assistance technique) décomposés en 13 objectifs spécifiques</p> <p>OUI</p> <p>Les indicateurs stratégiques d'impact et de contexte sont sélectionnés. La quantification est bien avancé mais doit encore être finalisée. Les indicateurs de suivi seront définis dans le cadre de l'élaboration du Document de mise en œuvre.</p>
<p>4- Répartition indicative des fonds par catégorie</p>	<p>OUI</p> <p>Afin d'affiner le prévisionnel de programmation des fonds, une répartition indicative et estimative des fonds par objectifs spécifiques a été réalisée et validée par le partenariat.</p>
<p>5- Plan de financement</p>	<p>OUI</p> <p>Le PO comprend une maquette financière établie par axe prioritaire conformément aux exigences de la commission européenne.</p>
<p>6- Complémentarité FEADER</p>	<p>OUI</p> <p>Le PO prévoit un tableau de synthèse présentant l'articulation entre PO FEDER et FEADER. Ce point devra probablement faire l'objet de précisions lors de l'élaboration du DOMO.</p>

<p>7- Dispositions de mise en œuvre du PO</p>	<p>OUI</p> <p>Les modalités de mise en œuvre requises sont bien précisées dans le PO. Un effort a été accompli pour éviter la reprise in extenso de la circulaire PM et au contraire souligner les aspects stratégiques de la mise en œuvre dans l'esprit général du PO. La subvention globale et son montant sont bien identifiés.</p>
<p>8-Liste Grand projet</p>	<p>OUI</p> <p>A priori, le projet ferroviaire Tours/Saincaize qui émerge sur l'axe 2 (TIC et Transport) atteindra un coût global supérieur à 50 millions d'euros et à ce titre devra faire l'objet d'une qualification et d'une procédure Grand Projet.</p>
<p>9- Justification de la concentration thématique, géographique et financière</p>	<p>OUI</p> <p>Durant l'ensemble des travaux préparatoires pour la rédaction du PO, le SGAR et le Conseil Régional ont systématiquement attiré l'attention du partenariat sur la nécessité de construire un programme organisé autour de priorités en évitant de se disperser.</p> <p>La recherche de concentration financière (et donc thématique) autour de l'innovation est très forte : 55% des moyens sont dédiés à l'économie de la connaissance (innovation technologique, recherche) dans l'axe 1 auquel on pourrait ajouter les moyens alloués aux TIC ainsi qu'un certain nombre de mesures dédiées aux territoires orientées sur des actions innovantes.</p> <p><u>NB</u> : nous attirons l'attention sur le fait que cet effort de concentration des moyens sur l'innovation devra être confirmé dans le DOMO en proposant des critères de sélection des projets adaptés.</p> <p>La concentration géographique (dans une logique qui a supprimé le zonage) est avérée sur plusieurs points comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un objectif spécifique qui identifie les territoires urbains - des investissements sur des infrastructures TIC limitée aux zones blanches - une prise en compte des enjeux environnementaux particulièrement forte dans les zones Natura 2000 - le financement de services de proximité en milieu rural orienté de façon prioritaire sur des bourgs centres ou des intercommunalités avérées.

4 La méthodologie d'élaboration du PO et l'intégration de l'évaluation

4.1 Le fonctionnement du partenariat pour l'élaboration du PO

D'emblée, l'évaluateur tient à mettre en exergue la qualité du fonctionnement partenarial mis en œuvre pour l'élaboration du PO Centre.

L'évaluateur souligne le mode d'élaboration partenarial réel (groupes de travail élargis, groupe de pilotage régional coordonnés par l'Etat et le Conseil régional) mis en place pour l'élaboration tant du diagnostic régional partagé que du programme opérationnel.

Cette démarche s'est appuyée sur une organisation efficace :

- importante coordination du SGAR (en lien étroit avec la Région), tant pour l'animation du partenariat que pour la rédaction du projet de PO,
- processus collectif d'appropriation des propositions au fur et à mesure de la réflexion,
- des travaux techniques préparatoires bien articulés avec les phases stratégiques et décisionnelles.

Historique d'élaboration du PO

La préparation du PO FEDER 2007-2013 s'est engagée début février 2006 avec l'élaboration d'un diagnostic territorial commun à celui du contrat de projet Etat-Région, conformément aux préconisations de la DIACT.

Selon les principes arrêtés en accord avec le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, les travaux d'élaboration du diagnostic ont été pilotés par les services du SGAR en étroite relation avec ceux du Conseil régional.

La réflexion et les propositions techniques ont été affinées au sein de 4 groupes de travail, réunis à plusieurs reprises, autour des thématiques suivantes :

- innovation/recherche ;
- environnement/risques ;
- dimension territoriale (volet « rural », TIC, « vdet urbain ») ;
- appui aux PME.

Des sous-groupes thématiques pilotés par l'Etat et la Région (innovation, enseignement supérieur et recherche, rénovation urbaine, emploi et formation professionnelle, éducation et insertion des jeunes, infrastructures, environnement, agriculture, développement territorial) se sont tenues en mars 2006.

Ces réunions ont été l'occasion d'échanges qui ont aussi permis d'aller au-delà du simple diagnostic, permettant aussi de commencer à établir les attentes et les convergences sur les priorités du programme.

Les autres collectivités territoriales, conseils généraux et agglomérations ont été invités à deux réunions. La première présidée par le Préfet de région, le 20 mars a permis de présenter le contexte et les priorités de la nouvelle contractualisation et des programmes européens. La deuxième réunion, co-présidée par le Préfet de région et le Président du conseil régional, le 13 avril à l'occasion du comité de suivi Objectif 2 élargi à l'ensemble des partenaires des futurs programmes européens, a permis de rappeler les éléments de contexte et de valider le diagnostic territorial envoyé préalablement pour avis à l'ensemble des membres

En parallèle, plus d'une vingtaine de contributions régionales ont été envoyées et ont permis de compléter la formalisation du programme opérationnel.

Suite à la validation du diagnostic, un **groupe de pilotage régional** s'est attaché à décliner les orientations de la stratégie et le contenu des axes du programme. Présidées par les représentants du Préfet de Région et du Président du Conseil régional Centre, cinq réunions (21 avril, 31 mai, 6 juillet, 5 septembre, 21 septembre) ont permis d'arrêter les choix en accord avec le partenariat. Une implication plus particulière du monde de l'entreprise, en particulier les PME/PMI, a été mise en place dans le cadre d'un groupe de travail qui a traité des questions d'emploi, de recherche et d'innovation.

Enfin, le 28 septembre 2006, un **séminaire** réunissant l'ensemble des partenaires régionaux, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil régional a permis de recueillir les dernières observations des partenaires sur le projet de programme opérationnel FEDER et la contribution régionale au programme national FSE. Ainsi, la cohérence et la complémentarité entre les deux fonds a été recherchée.

4.2 L'intégration du processus évaluatif

L'évaluateur a été étroitement associé au processus d'élaboration du PO selon une démarche fortement **interactive et itérative** se traduisant par :

- Un double système d'association de l'évaluateur :
 - Intégré au Groupe de pilotage régional³ qui préside à l'élaboration du PO
 - Membre du Comité technique d'évaluation qui a suivi spécifiquement les travaux d'EDATER tant pour l'évaluation ex ante que pour l'évaluation stratégique environnementale (le Comité regroupait le SGAR, le Conseil Régional, la DIREN en tant qu'autorité environnementale).
- La remise de notes de synthèse successives, à chaque étape de la réflexion et de remise de versions de projets de rapport
- Un tableau de bord de suivi des notes remises pour assurer la traçabilité des transmissions et des évolutions du PO constatées (ce tableau de bord détaillé des échanges se trouve en annexes).
- De nombreuses réunions techniques

Sur ce dernier point, nous avons participé à 4 réunions du Groupe de pilotage régional (la première en avril 2006 s'est tenue avant l'engagement de la mission d'évaluation) ainsi qu'au séminaire final. Au-delà du rôle d'observateur classiquement attribué à l'évaluateur, le SGAR et le Conseil régional ont souhaité que nous participions directement aux travaux et interventions dans le cours des réunions afin de faire part de nos remarques et recommandations au fur et à mesure des discussions.

³ La liste des membres du Groupe de pilotage régional est jointe en annexe.

Afin de rendre compte au mieux du processus de l'évaluation et les relations entre acteurs, un **logigramme** a été utilisé (schéma général présenté page suivante).

Aux différentes versions de PO produites par le rédacteur et mises à disposition de l'évaluateur correspondent différentes versions de notes transmises par l'évaluateur.

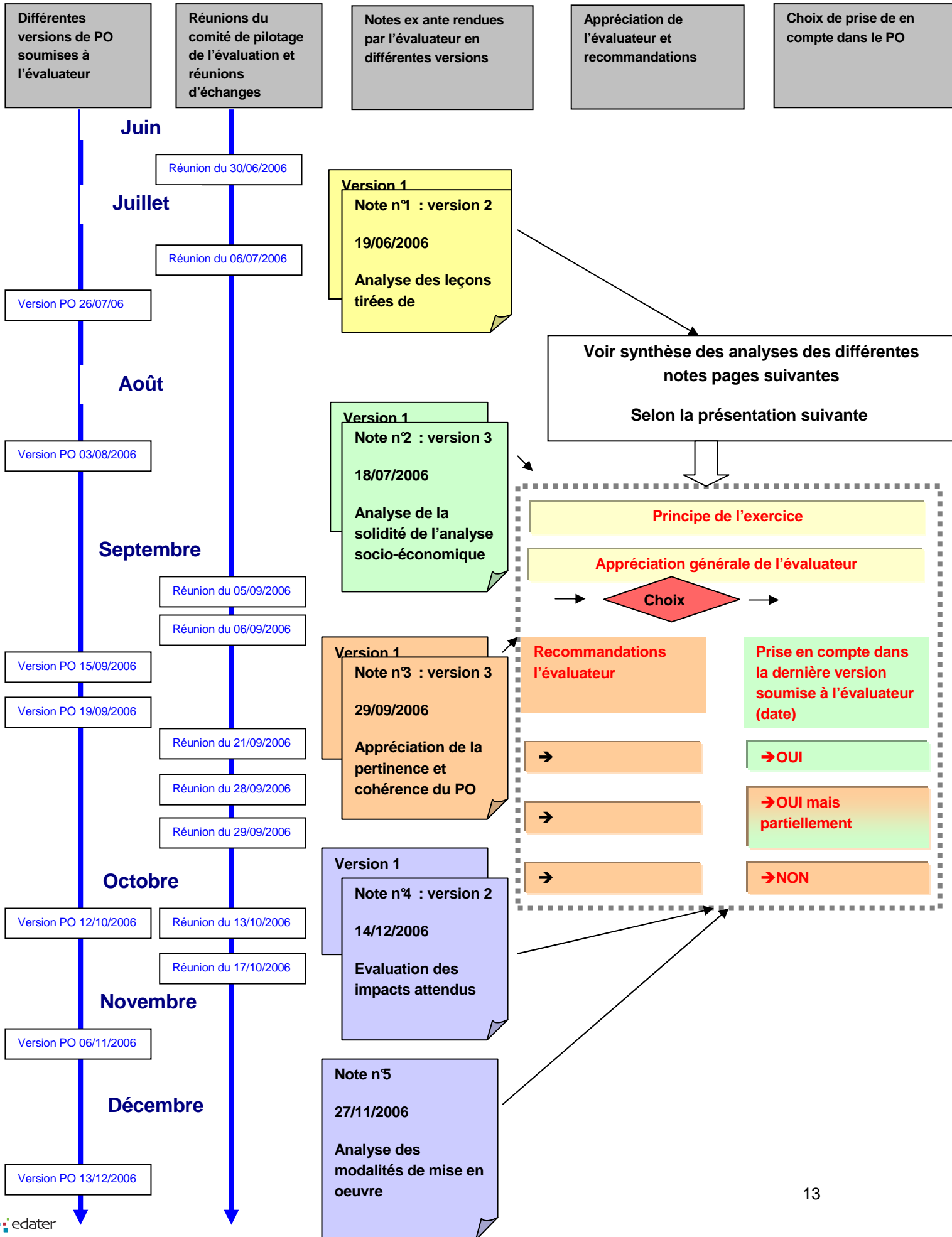
Les différentes notes ont été écrites à un temps t de l'évaluation. Elles contiennent les appréciations et les recommandations émises par l'évaluateur à ce temps t sur les différents documents mis à sa disposition. Ces notes ont été consignées dans le rapport.

Le logigramme traduit les points suivants :

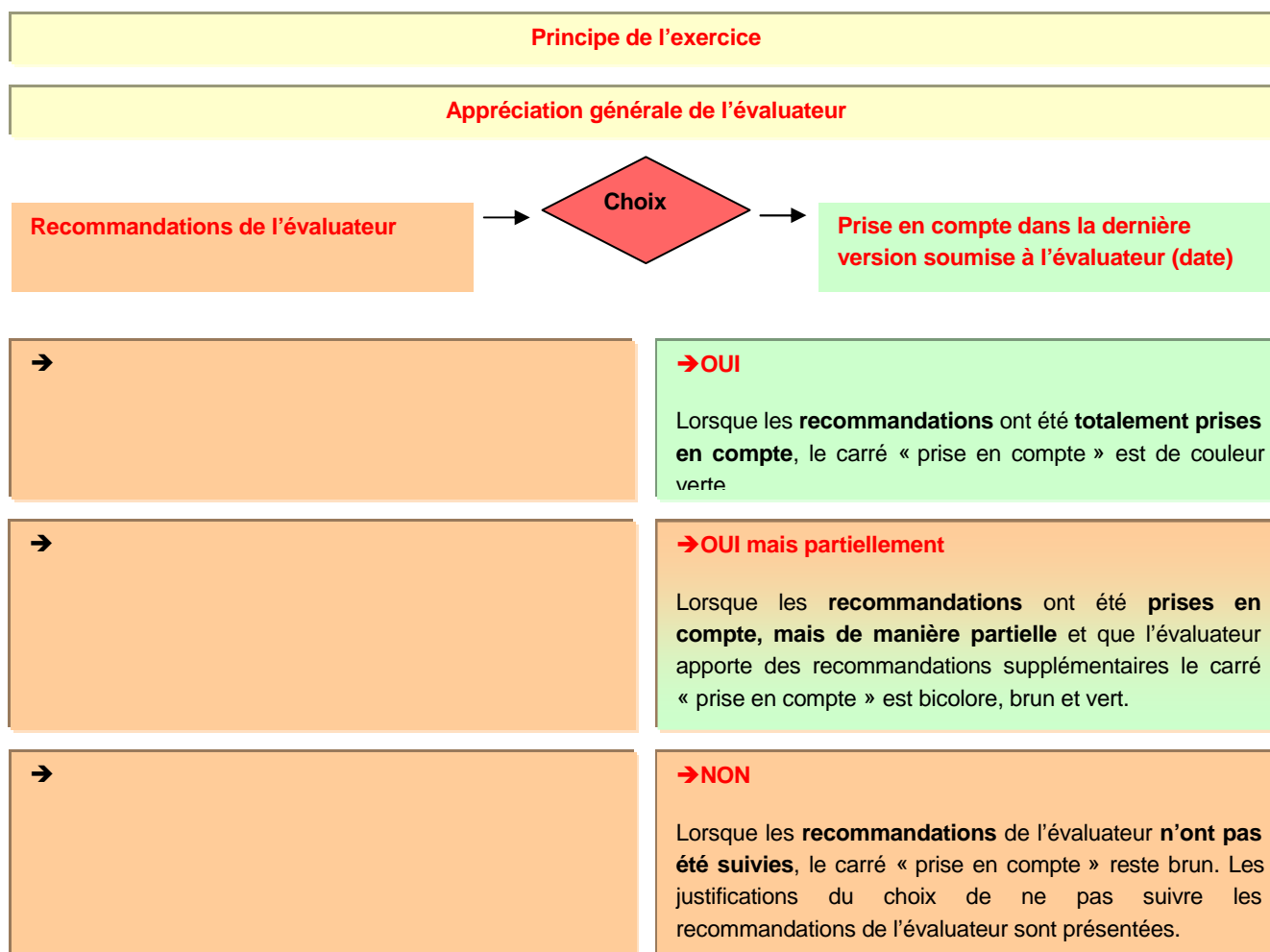
- Les différentes versions du projet de PO du rédacteur et soumises à l'évaluateur,
- Les différentes notes (et versions intermédiaires) produites par l'évaluateur,
- Les appréciations de l'évaluateur et ses recommandations au cours de l'évaluation,
- La prise en compte de ces recommandations par le rédacteur dans la version ultime du PO mise à disposition de l'évaluateur (version du 12/10/2006)⁴

^{4 4} Sauf exception pour sur les thèmes de « l'évaluation des impacts attendus » et de « l'évaluation du dispositif de mise en œuvre » la dernière version de PO analysée in fine dans la synthèse est celle du 13/12/2006.

De l'évaluation et l'élaboration du programme opérationnel Centre : logigramme



Mode de lecture du logigramme :



5 Synthèse des conclusions et recommandations de l'évaluateur et de leur prise en compte dans le PO

5.1 Analyse des leçons tirées de l'expérience

Nota : On se reportera au chapitre du rapport ex ante « Analyse des leçons tirées de l'expérience » pour plus de détail. Ce chapitre est issu de la note n°1 « Analyse des leçons tirées de l'expérience ». Celle-ci a été produite comme un outil de travail par l'évaluateur. Transmise au mois de juillet, il s'agissait, en amont de l'élaboration du PO de fournir aux rédacteurs régionaux une lecture globale et synthétique des recommandations ou expériences issues des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC), du Cadre de Référence Stratégique National (CRSN), des travaux d'évaluations nationaux, enfin des travaux d'évaluation régionaux et notamment l'évaluation finale de l'Objectif 2 conduite en 2005. Les différents éléments recueillis ont été triés, classés par thème pour permettre une exploitation rapide.

La synthèse fait le résumé des principales recommandations faites par l'évaluateur et retranscrit leur prise en compte dans la dernière version de PO qui lui a été soumise le 12 octobre 2006.

Principe de l'exercice

Sur chaque volet du programme, les éléments clés issus des principaux travaux disponibles communautaires, nationaux ou régionaux ont été consignés de manière synthétique dans un tableau. Les principales leçons, bonnes pratiques à reproduire ou diffuser ainsi que les écueils à éviter ont été consignés dans une seule et même note.

Appréciation générale de l'évaluateur

Les principales leçons à tirer de l'expérience des programmations passées ont été prises en compte lorsqu'elles étaient adaptées aux problématiques prioritaires et besoins présents.

Exemple de conclusion issue des leçons tirées du passé dont on a en particulier tenu compte dans la conception du PO : L'évaluation de la précédente programmation avait démontré la difficulté à prendre en compte les préoccupations environnementales dans les projets d'équipements, économiques, sociaux,...et plus généralement de concevoir une véritable stratégie de développement durable.

Recommandations de l'évaluateur

Choix

Prise en compte dans le PO du 12/10/2006

→ Transmission par l'évaluateur d'un tableau consignait des recommandations issues du CRSN, OSC, synthèse nationale des évaluations finales des programmes Objectif 2 FEDER 2000-2006, évaluation finale du DOCUP Centre 2000-2006

→ Le tableau a été transmis comme outil de travail aux rédacteurs du PO. Les OSC et orientations du CRSN ont bien été prises en compte soit pour insister sur l'importance de certains thèmes (innovation), soit pour en limiter le champ (transport)

→ Prendre en compte de façon plus forte les préoccupations environnementales

→ Ce point a été fortement pris en compte par l'intégration de l'environnement dans l'ensemble du PO (voir plus en détail les volets pertinence et cohérence de l'évaluation) Toutefois la garantie d'incidences globalement positives du PO pour l'environnement ne pourra être postulée que dans la perspective où le DOMO intègre bien les critères d'éco-conditionnalité proposés dans le rapport environnemental.

→ Diverses leçons en matière de stratégie, pertinence et cohérence du PO

→ Voir les autres volets de l'évaluation et note détaillée.

5.2 Evaluation de la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale

Nota : On se reportera au chapitre du rapport ex ante « Evaluation de la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale » pour plus de détail. Ce chapitre a été élaboré à partir de la note n°2 produite sur ce sujet par l'évaluateur dans le courant du mois de juillet. Un premier avis sur le diagnostic territorial a été consigné par l'évaluateur dans une première version de note. Des recommandations ont été émises pour l'amélioration du document. De manière collaborative, l'évaluateur et les rédacteurs se sont partagés une partie de la mise en œuvre de ces améliorations entre juillet et septembre 2006.

La synthèse fait le résumé des principales recommandations faites par l'évaluateur et retranscrit leur prise en compte dans la dernière version de PO qui lui a été soumise le 12 octobre 2006.

Principe de l'exercice

L'évaluation de la qualité du diagnostic fourni se fait au regard de :

- sa qualité formelle et méthodologique (lisibilité, présence d'une grille AFOM,...),
- sa complétude et pertinence au regard des priorités définies au niveau communautaire, national et régional,
- sa pertinence et cohérence au regard des besoins et enjeux socio-économiques régionaux,

Appréciation générale de l'évaluateur

L'évaluateur souligne la qualité du diagnostic et en particulier son mode d'élaboration partenarial (groupes de travail élargis, groupe de pilotage régional coordonnés par l'Etat et le Conseil régional) et son mode d'élaboration conjoint CPER/PO conformément aux recommandations de la DIACT.

Le diagnostic territorial 2006 de la région Centre respecte les différentes recommandations européennes et nationales en particulier les grands principes de la note DIACT du 29 mai 2006.

Le diagnostic territorial de la région Centre est ainsi fortement centré sur les enjeux. Il « n'a pas pour objet de présenter une monographie de la situation régionale mais de proposer les grands enjeux régionaux dont il doit être tenu compte dans le Contrat de Projet Etat-Région et dans le Programme Opérationnel 2007-2013 »¹. L'approche retenue est celle d'un diagnostic stratégique : il aborde l'ensemble des thématiques prescrites de manière synthétique.

Toutefois, certains ajustements de nature à améliorer la lisibilité et la cohérence du diagnostic sont préconisés par l'évaluateur.

Recommandations de l'évaluateur

Choix

Prise en compte dans le PO du 12/10/2006

→ Enrichir le chapitre innovation et soutien aux entreprises

→ Le chapitre innovation a été enrichi, toutefois il aurait gagné à être davantage précisé au regard de l'importance qu'il représente dans les priorités communautaires et dans le PO Centre.

→ Enrichir le chapitre TIC

→ Le chapitre TIC a en particulier été enrichi.

→ Souligner dans un préambule l'articulation entre le diagnostic FEDER, FSE, FEADER et avec le profil environnemental

→ Un préambule a été rédigé afin d'explicitier les liens entre programmes.

→ Donner plus de lisibilité formelle au document (ajouts de cartes, chiffres-clés, intertitres, etc.)

→ Le SGAR a globalement repris les propositions de remise en forme du document par EDATER.

→ Mieux distinguer l'état des lieux d'un côté, les enjeux et orientations stratégiques de l'autre notamment par la réalisation d'une grille AFOM synthétique du diagnostic

→ Il y a peu d'exemples de ce type dans le diagnostic FEDER mais ils sont plus présents dans le diagnostic FSE et dans le profil environnemental.

→ Introduire davantage d'exemples concernant la prise en compte transversale de l'égalité des chances et du développement durable

→ Le SGAR a repris et enrichi la proposition de grille AFOM d'EDATER en ajoutant en particulier la référence aux recommandations du CRSN et des OSC

5.3 Evaluation de la pertinence et de la cohérence du programme

Nota : On se reportera au chapitre du rapport ex ante « Evaluation de la pertinence et de la cohérence du programme » pour plus de détail. Ce chapitre a été élaboré à partir de la dernière version de la note n°3 produite entre septembre et octobre par l'évaluateur. Cette note porte la trace des différentes évolutions apportées au projet de PO suite aux recommandations faites par l'évaluateur (émissions de 3 versions de notes, réunions, échanges téléphoniques nombreux).

Un arbre d'objectif du programme a été réalisé par l'évaluateur comme outil de travail pour l'analyse de la cohérence interne du PO FEDER.

Ont également été réalisées les arborescences des autres programmes pris en compte pour l'analyse de cohérence externe du PO FEDER.

La synthèse fait le résumé des principales recommandations faites par l'évaluateur et retranscrit leur prise en compte dans la dernière version de PO qui lui a été soumise le 12 octobre 2006.

La synthèse retranscrit de manière séparée :

- **L'analyse de la pertinence du programme,**
- **L'analyse de la cohérence interne du programme,**
- **L'analyse de la cohérence externe du programme.**

5.3.1 Evaluation de la pertinence du programme

Principe de l'exercice

L'analyse de la pertinence se fait essentiellement au regard de la prise en compte dans le programme opérationnel des enjeux forts identifiés dans le diagnostic territorial.

Appréciation générale de l'évaluateur

Globalement, les enjeux du diagnostic ont été fortement pris en compte dans la rédaction du projet de PO. Toutefois, ils ont été intégrés à des niveaux variables au sein de la stratégie de PO.

Trois enjeux mis en évidence dans le diagnostic ressortent de manière particulièrement forte : l'innovation et la recherche, le soutien aux entreprises (que l'on retrouve dans axe 1), la structuration régionale du territoire comme facteur de cohésion et d'attractivité (décliné de manière ciblée à travers l'axe 2 « accessibilité » et l'axe 3 « attractivité et compétitivité des territoires »)

Apparaissaient de manière moins forte ou insuffisamment lisible :

→ **Les préoccupations environnementales** comme facteur intégré à la logique de développement durable d'ensemble du programme (ce point sera précisé dans l'analyse de la cohérence)

→ **La question énergétique** prend une place importante dans le PO conformément aux orientations nationales et communautaires. Toutefois, le diagnostic régional ne permet pas suffisamment de justifier le poids pris par cette question au sein du PO.

→ **Les problématiques liées aux territoires périurbains** (et notamment le mitage urbain) n'apparaissent pas de manière suffisamment explicite dans le PO.

→ **Concernant les TIC**, le diagnostic identifiait le besoin des communautés publiques en très haut débit. Or, ce sont essentiellement les entreprises et les populations au sens large qui sont désignées comme les principaux bénéficiaires des actions prévues.

→ Dans le projet de PO apparaissait le concept de « **territoires spécifiques** » sans que le partenariat puisse clairement se retrouver sous ce terme générique et peu précis. Ce terme induisait en effet l'établissement d'une liste de territoires et donc de fait à recréer une sorte de zonage spécifique, peu adapté à la fois aux orientations stratégiques communautaires et

Recommandations de l'évaluateur

Choix

Prise en compte dans le PO du
12/10/2006

→ Intégrer l'environnement comme facteur essentiel de la logique de développement durable du programme

→ L'environnement n'est plus isolé dans un axe « dédié » mais intégré de manière transversale aux axes du programme dans une logique de développement durable

→ Clarifier les articulations entre le diagnostic et les actions prévues en matière énergétique

→ La question énergétique comme pôle de développement régional fort mériterait d'être mieux précisé dans le diagnostic territorial

→ Sortir de l'opposition urbain/rural par une prise en compte plus forte des problématiques périurbaines.

→ La problématique périurbaine est spécifiée dans le PO

→ Identifier clairement les communautés publiques comme bénéficiaires des actions prévues dans les TIC

→ Les communautés publiques ont été ajoutées aux principaux bénéficiaires pour l'accès au très haut débit

→ Abandonner la référence au terme de « territoires spécifiques » et définir un cadre d'intervention plus clair à destination des territoires. Charge à eux de proposer des projets innovants dans ce cadre.

→ Le terme de « territoires spécifiques » a été supprimé. Un cadre d'intervention ouvert à tous les territoires a été proposé.

5.3.2 Evaluation de la cohérence interne du programme

Principe de l'exercice

L'analyse de la cohérence du programme vise, d'une part à vérifier la conformité du PO aux priorités nationales et communautaires, d'autre part à vérifier la bonne complémentarité et hiérarchisation des objectifs du PO.

Appréciation générale de l'évaluateur

Les orientations du PO sont globalement conformes aux priorités nationales et communautaires. Toutefois, l'architecture générale du PO méritait divers éclaircissements pour garantir une plus grande cohérence d'intervention.

La question de l'équilibre global du programme à travers le nombre d'axes a été posée : doit-il y avoir un axe « environnement », un axe « transports alternatifs » ? L'axe « recherche/innovation et entreprises » doit-il être scindé en deux axes ? Si le nombre d'axes est une question essentiellement formelle, elle revêt néanmoins une grande importance pour la gestion du programme (les réajustements de maquette justifiés par des retournements de conjoncture ou de nouvelles priorités demandent des délais importants). A ce titre, nous sommes favorables à la limitation du nombre d'axes mais une certaine souplesse doit être tolérée en l'absence d'orientations claires en ce domaine.

→ A travers la création d'un axe « **Recherche/Innovation et entreprises** » apparaît la volonté forte de « placer l'innovation au cœur de la recherche et des entreprises ». Toutefois, ce choix n'est pas explicité clairement et l'énoncé des moyens ne permet pas de comprendre la finalité. L'approche de l'innovation reste en effet très sectorielle et la dynamique d'ensemble qui oriente et coordonne la politique régionale en matière d'innovation fait défaut. Les TPE et PME sont-elles, comme le recommande le diagnostic territorial, les principales bénéficiaires des transferts de technologie ? En outre, si la volonté d'articuler la recherche et les entreprises répond à une logique forte, il s'agira de ne pas exclure les organisations publiques, sociales et les territoires de l'innovation. L'innovation ne doit pas être réservée aux seules entreprises.

→ Dans le projet de PO, un axe **environnement** était envisagé. Nous avons fait remarquer que cette approche nous semblait davantage ressortir d'une logique d'affichage que d'une réponse adaptée à la réalité des enjeux. L'axe environnement privilégiait une approche dédiée à cette préoccupation sans établir de lien avec le reste du programme. Or, l'évaluation de la précédente programmation avait démontré la difficulté à prendre en compte les préoccupations environnementales dans les projets d'équipements, économiques, sociaux,...et plus généralement de concevoir une véritable stratégie de développement durable.

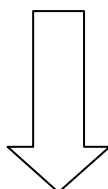
→ La question d'un axe dédié aux **transports** a été posée. Nous avons convenu qu'il s'agissait bien d'une priorité communautaire et nationale si tant est que le caractère alternatif soit bien pris en compte. Les projets doivent être inscrits dans une perspective d'économie d'énergie, de limitation des pollutions et tenir compte de la limite des financements FEDER sur le financement d'infrastructures de transports (le FEDER 2007-2013 est surtout orienté vers l'innovation et les actions immatérielles).

→ **L'attractivité durable et la compétitivité des territoires** est un thème abordé à travers l'axe 3 du PO.

Compte tenu de l'enjeu autour de la question urbaine, il était important de bien identifier ce type de territoire sans perdre de vue la réalité des problématiques périurbaines. Il s'agit de sortir de l'opposition rural/urbain.

La question des services à la population (concernant notamment les espaces ruraux) pourrait être précisée.

Les ORAC ne peuvent constituer en tant que tel l'intitulé d'une sous-mesure : il s'agit non de financer un dispositif mais d'utiliser ce dispositif au service d'une approche innovante de la structuration territoriale par l'artisanat et le commerce. Les actions doivent être conduites en lien étroit avec les points d'ancrage du territoire.



Recommandations de l'évaluateur

Choix

Prise en compte dans le PO du
12/10/2006

Nombre d'axes et équilibre général du PO

→ Limiter le nombre d'axes afin de faciliter la gestion future des programmes

→ Favoriser la prise en compte transversale des thèmes innovation, environnement, TIC, égalité des chances

→ Le nombre d'axes retenus est de 3 (4 avec l'axe assistance technique)

→ Les thèmes innovation et environnement sont intégrés dans les trois axes. Dans les deux cas, leur dimension transversale a été renforcée.

Les TIC ont été placés dans un axe.

L'égalité des chances est un thème plus en retrait qui mériterait d'être mis un peu plus en exergue.

Recherche/innovation et entreprises

→ Renforcer la stratégie régionale d'innovation par :

-l'affirmation dans l'introduction générale que le PO est l'occasion de bâtir un véritable Système Régional d'Innovation pérenne, principale valeur ajoutée du PO

-l'introduction d'une mesure spécifique ou d'une action qui prendrait en charge l'organisation et l'animation d'une gouvernance régionale de l'innovation

-mettre au point des critères de sélection qui valident le caractère innovant des projets (dans le DOMO)

→ Cette préconisation a été prise en compte par :

-l'exposé du projet de mise en place d'un système régional de l'innovation dès l'introduction générale du PO

-l'affirmation forte que l'innovation est bien la priorité n°1 du programme (55% de la maquette dédiée à l'innovation, la recherche et le soutien aux entreprises).

-une prise en compte plus transversale de l'innovation dans l'ensemble du programme

→ Créer deux axes différents recherche et entreprises en soulignant leur complémentarité forte ou si regroupement des deux thèmes, veiller à une clarification des différentes mesures émergeant sur cet axe.

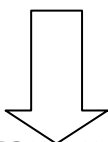
→ Préciser le titre de l'axe « Recherche/innovation et entreprises » par exemple par « placer l'innovation au cœur de la recherche et des entreprises » pour insister sur la primauté de l'innovation dans l'orientation des projets

→ C'est l'option d'un seul axe qui a été retenue. Outre la complémentarité forte recherchée entre entreprises et recherche via le catalyseur « innovation », ce parti pris souligne la priorité donnée aux cibles visées (universités, organismes de transfert, entreprises) et les interrelations à développer.

→ Le titre d'origine a été conservé « soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises »

→ Affirmer la prise en compte de l'innovation au sens large par l'inclusion des organisations publiques, sociales ou territoriales comme bénéficiaires

→ L'innovation au sens large comme priorité devant irriguer l'ensemble du programme a bien été prise en compte à travers l'attention portée à l'innovation territoriale, l'accès aux TIC comme facteur d'innovation, etc.



L'environnement et le développement durable

→Affirmer fortement dès l'introduction générale la logique de développement durable comme principe directeur du PO

→Remplacer un axe dédié à l'environnement par une prise en compte plus transversale :

-l'existence de mesures ou sous-mesures au sein des différents axes soulignant les liens et cohérences recherchées

-l'intégration de préoccupations environnementales dans des mesures dédiées à d'autres thèmes (par des critères d'éco conditionnalité)

-la mise en avant d'une ou plusieurs mesures dédiées à l'environnement pour une plus forte lisibilité

→Ces préconisations ont été prises en compte.

Toutefois la garantie d'incidences globalement positives du PO pour l'environnement ne pourra être postulée que dans la perspective où le DOMO intègre bien les critères d'éco-conditionnalité proposés dans le rapport environnemental.

Les transports alternatifs

→Suite aux différents échanges sur la question des transports et afin de prendre en compte les attentes du Conseil régional, nous avons suggéré un regroupement possible de la mesure « transports » et de la mesure « TIC » au sein d'un même axe « accessibilité ».

→Insister sur le caractère alternatif des actions dédiées aux transports

→Cette préconisation a été retenue par le partenariat qui a créé un axe « renforcer l'accessibilité territoriale » regroupant les TIC et les transports alternatifs

Le caractère alternatif a bien été souligné dans la rédaction mais il conviendra de veiller au respect de ce critère dans la mise en œuvre des projets, également en lien avec les préoccupations environnementales.

Attractivité durable et compétitivité des territoires

→Identifier les territoires urbains, périurbains et notamment la question des villes moyennes au sein d'une mesure spécifique

→Renforcer la dimension innovante des projets de soutien aux services à la population

→Insérer les actions d'appui au développement des services à la population par une intégration dans des projets territoriaux intégrés (type Pays, PNR ou grosses intercommunalités) ou au moins en prenant appui sur les points d'ancrage du territoire (villes moyennes, bourgs centres)

→Une place plus importante a été donnée aux villes moyennes comme pôles structurants de territoires ruraux

→Le périurbain a été intégré aux interventions prévues dans la stratégie du PO

→Le soutien au commerce et à l'artisanat est envisagé dans une démarche plus innovante que prévu initialement (recours aux TIC, appui à l'émergence d'outils expérimentaux)

→Il est précisé que les actions doivent être cohérentes avec les orientations des Pays et des PNR. Le pays est retenu comme échelle pertinente de mise en œuvre des ORAC.

5.3.4 Evaluation de la cohérence externe du programme

Principe de l'exercice

L'analyse de la cohérence externe du programme consiste à analyser la complémentarité entre les objectifs du PO FEDER et d'autres programmes.

Le PO Interrégional Loire n'étant pas disponible au moment de l'analyse, il n'est pas pris en compte. Les documents analysés sont le FSE, le FEADER et le CPER telles que mis à disposition en septembre 2006 (versions provisoires).

Appréciation générale de l'évaluateur

Globalement, les stratégies exprimées à travers la rédaction des programmes sont cohérentes entre elles.

Quelques risques de doublonnage ont été relevés sur la cohésion territoriale ou sur l'appui à l'innovation.

L'expérience des programmes précédents montre que les difficultés de mise en cohérence des interventions résident davantage au plan opérationnel, et notamment dans le montage des opérations et la mise en œuvre des cofinancements. C'est donc sur ce point qu'il conviendra d'être particulièrement vigilant.

Nous attirons l'attention sur la recherche de cohérence à privilégier fortement entre le PO FEDER et le PO FSE qui participe ensemble du même objectif de compétitivité régionale et emploi. En effet, les travaux conduits par le partenariat, et auxquels nous avons été largement associés, ont montré à de nombreuses reprises les interactions entre les deux fonds. De nombreux exemples ont été cités en séance de travail. Il conviendra de s'assurer que cette volonté d'articulation se retrouve bien dans le PO FSE et qu'au plan opérationnel les projets seront bien pensés en intégrant d'emblée la complémentarité des deux fonds.

Le FSE répond à une logique nationale forte, mais il est fortement délégué en région. C'est donc bien en s'appuyant sur cette légitimité que le partenariat régional devra veiller à l'optimisation des moyens et notamment à l'application conjugué du principe de concentration des ressources

Recommandations de l'évaluateur

Choix

Prise en compte dans le PO du
12/10/2006

→ Etre vigilant sur les risques de doublons au moment des cofinancements

→ Privilégier particulièrement les cohérences fortes entre FEDER et FSE pour un même objectif de compétitivité régionale et emploi au moment de la mise en œuvre opérationnelle

→ La rédaction du PO rappelle les articulations à rechercher entre les différents programmes.

Rappelons par ailleurs qu'un diagnostic commun PO/CPER a été conduit pour renforcer la complémentarité de ces deux outils.

→ L'articulation entre les PO FEDER et FSE méritera d'être mieux précisés, notamment dans le PO FSE.

→ C'est plus particulièrement dans les critères de sélection à préciser dans le DOMO que la recherche de cohérence avec le FSE devra être garantie.

5.4 Evaluation des impacts attendus

Nota : On se reportera au chapitre du rapport ex ante « évaluation des impacts attendus. Ce chapitre retranscrit deux étapes de travail. En amont et en continu, l'évaluateur est intervenu par son appui méthodologique en octobre 2006 (animation de deux réunions méthodologiques, production d'un guide méthodologique). *In fine*, il a donné son avis par la production d'une analyse de la sélection des indicateurs et de la quantification des impacts attendus sur les éléments fournis au 01/12/2006 puis au 13/12/2006.

La synthèse fait le résumé des principales recommandations faites par l'évaluateur en amont du travail de sélection des indicateurs en octobre 2006 puis au 01/12/2006 et retranscrit leur prise en compte dans la dernière version de PO qui lui a été soumise le 13/12/2006.

Principe de l'exercice

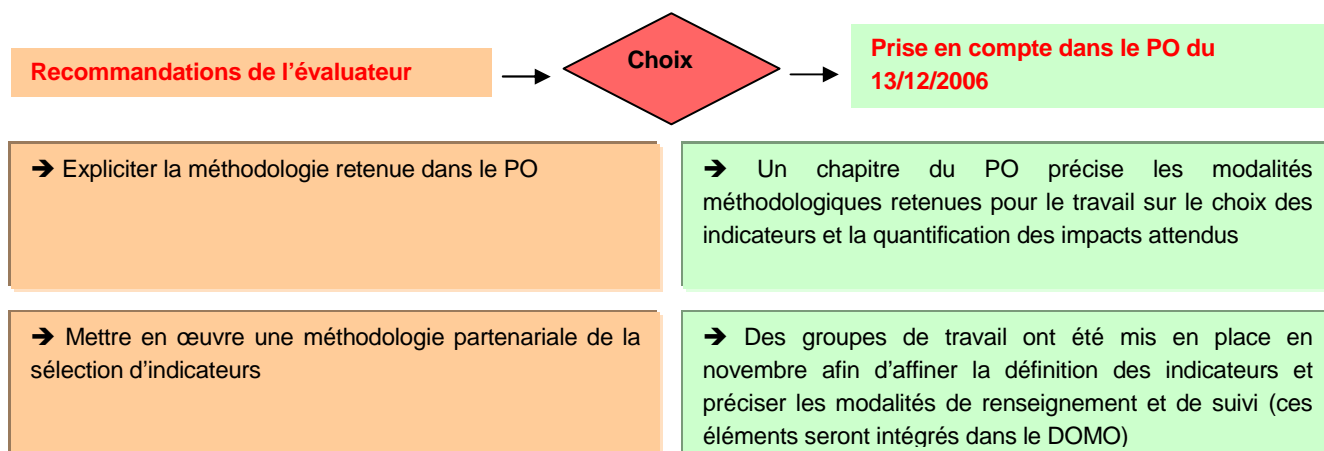
Pour la période 2007-2013, la Commission européenne recommande la mise en place d'une démarche d'évaluation en continu. Le but ultime est de rapprocher l'évaluation de l'action, d'en faire un outil plus stratégique. Dans un tel contexte, la mise au point du dispositif de suivi-évaluation est essentielle, tout particulièrement le choix et le suivi des indicateurs. L'évaluateur doit vérifier les impacts qualitatifs et quantitatifs attendus (à travers notamment le choix d'indicateurs stratégiques et de contexte du programme).

Appréciation générale de l'évaluateur

Au 13/12/2006, l'exercice de sélection des indicateurs stratégiques d'impact est presque achevé. De même pour la quantification. Reste à définir les indicateurs de suivi qui seront intégrés dans le DOMO. La plupart des recommandations méthodologiques de l'évaluateur ont été suivies. Les 41 indicateurs clés de la Commission européenne ont été pris en compte soit tel quel, soit par reformulation, dans le PO ou dans le DOMO. On compte un nombre restreint d'indicateurs stratégiques conformément aux recommandations de la Commission.

La méthodologie retenue a été explicitée dans le PO afin de justifier d'une part la pertinence des choix effectués au regard de la stratégie et d'autre part d'encadrer la faisabilité des objectifs quantifiés. Différentes précisions sont demandées par l'évaluateur mais la plupart de ses recommandations ont déjà été prises en compte. (Voir page suivante)

L'étape de travail suivante sera d'organiser une animation du dispositif de suivi et un contrôle de cohérence dans la saisie et l'interprétation des indicateurs



Recommandations de l'évaluateur

Choix

Prise en compte dans le PO du 13/12/2006

- Limitation stricte du nombre d'indicateurs
- Procéder en deux temps :
 - indicateurs de contexte et stratégique d'impact dans le PO
 - indicateurs de réalisation au niveau des actions dans le DOMO

- Les instructions énoncées dans le guide méthodologique remis par l'évaluateur ont été réaffirmées par les rédacteurs et notamment la limitation du volume d'indicateurs, ainsi que le travail en deux temps.

- Mettre en œuvre une méthodologie visant à encadrer la faisabilité des indicateurs et à assurer leur pertinence au regard de la stratégie.
- Préciser notamment la source (PRESAGE, enquête, etc.)

- La méthode du diagramme logique d'impact a été utilisée. Chaque groupe thématique d'indicateurs retenus est précédé d'un rappel des objectifs visés, des impacts attendus et des principales cibles et types d'actions. Cette méthode doit permettre de vérifier la pertinence des indicateurs retenus.

- la faisabilité du renseignement des indicateurs est encadrée par le renseignement de différents items : définition, unité, base de référence, source, fréquence de mise à jour, service responsable de la collecte, mode de calcul

- le travail de renseignement des différents items n'est pas totalement achevé

- Prendre en compte les 41 indicateurs clés de la Commission lorsqu'ils sont adaptés. Préciser les raisons pour lesquelles certains indicateurs ont été écartés, reformulés ou présentés dans soit dans le PO soit dans le DOMO.

- Ces indicateurs ont été pris en compte globalement même s'ils ont pu être reformulés ou s'ils seront présents dans le DOMO plutôt que dans le PO. Ces choix sont explicités dans le PO.

- Pour plus de détail, on pourrait utiliser le tableau de correspondance fait par l'évaluateur.

- Pour plus de pertinence du choix des indicateurs l'évaluateur a recommandé :
 - la prise en compte de l'effet emploi de manière globale et transversale au programme en distinguant emplois créés directs et indirects
 - la suppression de l'indicateur « taux de présence des professions médicales pour 1 000 hab. »
 - la suppression de l'indicateur « nombre d'actions de coopération entre villes de la région »
 - différents ajustements concernant les indicateurs environnement (plus de détails dans le rapport environnemental)
 - la création d'un pictogramme « développement durable »

- L'ensemble de ces recommandations a été pris en compte. Toutefois, quelques précisions sont attendues concernant :
 - les indicateurs emploi
 - les ajustements à préciser concernant les indicateurs environnement

- Différentes recommandations sont faites concernant l'exercice délicat de quantification (exposé de la méthode retenue, méthode de quantification de l'emploi notamment)

- La quantification des objectifs n'est pas terminée. Notons d'ores et déjà que la méthode de quantification est bien précisée et qu'elle se fait de manière partenariale.

- Prévoir une animation du dispositif de suivi et un contrôle de cohérence dans la saisie et l'interprétation des indicateurs

- A prévoir dans le cadre du DOMO

5.5 Analyse des modalités de mise en œuvre

Nota : la version 2.4 du projet de PO datée du 6 novembre 2006 comporte un chapitre « modalités de mise en œuvre. **On se reportera au chapitre du rapport ex ante « Analyse des modalités de mise en œuvre» pour plus de détail.** Ce chapitre a été élaboré à partir de la note n°5 produite sur ce sujet par l'évaluateur le 27 novembre 2006. Des recommandations ont été émises pour l'amélioration du document.

La synthèse fait le résumé des principales recommandations faites par l'évaluateur et retranscrit leur prise en compte dans la dernière version de PO qui lui a été soumise le 05/12/2006.

Principe de l'exercice

L'article 85 du règlement (CE) n°1698/2005 stipule que l'évaluation ex ante doit permettre de tirer parti des leçons de la programmation précédente et qu'elle doit apprécier la qualité du dispositif de mise en œuvre du programme. Nos observations visent à soulever certains points qui : soit mériteraient une clarification, soit qui nous sembleraient particulièrement importants et sur lesquels nous souhaitons insister. Ces points pourront être pris en compte soit dans le DOMO soit dans le PO. Par ailleurs, au moment de la réalisation de cette note, le projet de circulaire PM sur la mise en œuvre des PO n'est pas encore diffusé officiellement. Cette circulaire va probablement apporter des précisions qui peuvent rendre caduques certaines remarques de l'évaluateur.

Appréciation générale de l'évaluateur

Le chapitre « modalités de mise en œuvre du PO » est complet au regard des points précisés comme devant figurer dans le PO selon la note de la DIACT du 29 mai 2006 (notamment la présentation des circuits financiers).

Le rédacteur du PO a fait le choix de présenter les aspects généraux de cadrage liés aux modalités de mise en œuvre, sans entrer dans les détails plus techniques. Nous jugeons cette approche parfaitement cohérente avec l'ensemble du PO afin d'éviter d'alourdir la lecture de ce document à caractère stratégique.

Elle s'explique également par le fait que certains points de discussions nécessitent probablement un approfondissement technique qui n'est pas du ressort du PO mais davantage du DOMO (Document de Mise en Œuvre).

Le PO Centre décrit l'architecture du dispositif de mise en œuvre de manière claire et complète au regard des orientations des Règlements du Conseil et de la note DIACT du 29 mai 2006. Quelques points méritent toutefois clarification dans le PO et approfondissement dans le DOMO.

Recommandations de l'évaluateur

Choix

Prise en compte dans le PO (version 3.0 du 05/12/2006)

Présentation des autorités

→ Prévoir la possibilité d'une externalisation de la certification à un organisme tiers.

→ La prise en compte de cette remarque relève essentiellement du DOMO.

→ Préciser les nouvelles tâches que devra exercer l'autorité d'audit pour la génération 2007-2013.

→ Les nouvelles tâches à exercer par l'autorité d'audit ont bien été précisées comme préconisé.

→ Prévoir des modalités permettant à la fois d'inscrire pleinement les subventions globales dans le cadre du partenariat et de la cohérence stratégique globale et à la fois de garantir leur efficacité (pas de double instruction).

→ Est bien précisée la mise en place d'une convention ainsi que les obligations auxquelles l'organisme intermédiaire est soumis avec notamment le « respect du principe de partenariat ».

Les modalités plus précises sont attendues dans le DOMO.

Recommandations de l'évaluateur

Choix

Prise en compte dans le PO (version 3.0 du 05/12/2006)

Les services instructeurs

→ Proposition de scénarios d'organisation des services à discuter probablement dans le cadre de l'élaboration du DOMO :

Scénario 1 : reconduction du dispositif organisationnel d'instruction à l'identique (un dispositif proche du terrain mais dont l'expertise suffisante pour traiter les dossiers recherche, innovation et transfert de technologie risque de faire défaut)

Scénarios 2 : recentrer les services instructeurs autour de la mission Europe du SGAR permettant un accès à l'expertise plus facile (mais ayant l'inconvénient de réduire les forces proches du terrain)

Scénario 3 : de compromis

→ Mentionner la procédure **d'appel à projet**

→ Le PO précise qu'une « plus forte coordination au niveau régional » devra être recherchée. Dans ce cadre, « une attention particulière sera notamment portée à l'animation régionale qui nécessitera une répartition adaptée des moyens »

Les modalités concrètes seront précisées dans le DOMO.

→ La procédure d'appel à projet n'est pas mentionnée.

Articulation de la gestion des fonds

→ Définir clairement le rôle de chaque instance pour éviter les redondances et faire en sorte que les acteurs concernés s'impliquent dans les comités

→ S'assurer de l'équité de traitement dans le temps de réunion des différents fonds

→ La prise en compte de ces remarques relève essentiellement du DOMO.

Composition des comités

→ Suggérer un plus large panel à ce qui est déjà prévu en invitant non seulement les pôles de compétitivité mais encore les pôles d'excellence, des représentants des organismes de l'innovation technologique, de l'environnement, etc.

→ Elargir le comité scientifique à des membres extra-régionaux, associer les experts aux comités de programmation

→ Le délégué du CNASEA a été ajouté à la liste des membres du comité régional de programmation.

→ Rien n'est précisé dans le PO quant aux membres prévus pour participer au comité scientifique. Toutefois, le PO précise que « toute personne ou organisme qualifié peut être sollicité pour participer à titre consultatif en qualité d'expert aux travaux du Comité de suivi. »

Description du système de suivi et d'évaluation

→ Prévoir un plan d'évaluation à annexer au DOMO

→ Réfléchir aux modalités d'association de l'évaluation au plus près du pilotage du programme (association du chargé de mission évaluation, présentation de l'évaluation dans les RAE, lors des CRP)

→ Définir des critères déclencheurs de l'évaluation, prévoir un minimum d'évaluations à conduire

→ Prévoir une piste d'audit « indicateurs »

→ Un plan d'évaluation est bien prévu

→ Il est précisé que des « initiatives comme la constitution d'un tableau de bord et la mise en place de critères pouvant être considérés comme déclencheurs d'une évaluation de type opérationnelle ou stratégique, pourraient être étudiées dans le cadre du plan d'évaluation. »

